

COMMUNE DE BRENS (Ain)

Résumé du Conseil Municipal du 7 juillet 2021.

Conseillers En exercice : 15. Présents 13. Votants 15

Absents : M. Aubrun (Pouvoir à Mme Lachize), Mme Perrin-Guicherd (Pouvoir à M. Chenavier).

Préambule : Un hommage est rendu à M. Armand, ancien conseiller municipal décédé brutalement.

Délibérations à l'ordre du jour :

Les projets ont été envoyés par courriel à tous les conseillers.

1 vote des subventions aux associations

Délibération présentée par Catherine Martin.

Mme LACHIZE suggère que la subvention au Sou des Ecoles soit automatiquement reconduite.

Mme MARTIN indique que la règle en matière d'attribution de subvention doit rester la même pour toutes les associations et conforme aux règles de transparence en matière de subventions.

Mme GAYRAU ne comprend pas les raisons d'une subvention de 1800 € à l'Amicale des Pompiers pour le fonctionnement du CPI alors que les dépenses des pompiers doivent être gérées directement par la commune.

Mme LACHIZE intervient dans le même sens et suggère d'ôter cette subvention de la liste.

Mme MARTIN explique que le CPI n'a pas de compte bancaire, seule l'Amicale a un compte bancaire.

M. DELAHAYE met en cause la responsabilité de la commune pour des achats faits directement par les pompiers et non par la commune et trouve inadmissible ce mode de fonctionnement surtout pour l'achat de matériel.

Mme MARTIN donne lecture du détail des besoins formulés par les pompiers dans lequel ne figure pas de demande d'achat de matériel

Pour dissiper les tergiversations récurrentes au sujet du financement des pompiers, Mme Gayrau demande une réunion avec les représentants du CPI et de l'Amicale en réunion générale avec tout le Conseil Municipal.

La délibération est adoptée par 12 voix pour, 3 contre et une abstention.

2 TARIFS de location de la salle polyvalente

Délibération présentée par Catherine MARTIN

Mme GAYRAU propose un ajustement de certains tarifs, accepté par le Conseil.

Les tarifs suivants sont adoptés :

- La location se fait à partir du Vendredi 11h (heure de récupération des clefs) au Lundi 10 h (heure de restitution des clefs).
 - La mise en location fera l'objet d'un état des lieux contradictoire à la prise et à la restitution des clefs.
- Les tarifs sont différenciés.
 - o Les associations de Brens ou extérieures dirigées par un habitant de Brens et qui animent la commune bénéficient
 - ✚ Jusqu'à 3 prêts à titre gracieux annuellement.
 - ✚ D'un forfait de 800€ pour 5 locations payantes annuelles de la salle des fêtes.
 - o Les associations de Brens ou celles extérieures dirigées par un habitant de Brens qui imposent une cotisation à leurs adhérents peuvent louer les salles associatives, hors salle polyvalente, pour un forfait de 180€ annuellement.
 - o **Les tarifs de locations sont ainsi définis :**

	1 Salle	2 Salles
Habitants de Brens	280 €	480 €
Extérieurs	380 €	580 €
Associations	250 €	500 €
Forfait chauffage (du 15/10/n au 15/04/N+1)	60 €	150 €
Forfait nettoyage (porté sur le contrat de location)	Selon un devis annuel	Selon un devis annuel

Adoptée à l'unanimité

3 Avenant à la convention avec Bugey Sud pour l'instruction des dossiers d'urbanisme

Le coût de l'instruction des divers dossiers d'urbanisme pour l'année 2020 est de 9935 €.

Adoptée à l'unanimité

4 Demande de subvention au Conseil Départemental pour aménagements sécuritaires de voirie

Le Maire présente le **plan prévisionnel de financement**

Total des travaux : Rue du Centre, Petit Brens, Route de l'Echet.	93 000€ H. T
Etudes et maîtrise d'œuvre	5 850€ H. T
Divers et imprévu	6 150€ H. T
Montant total de l'opération	105 000€ H.T (126 000T.T.C)
Subvention minimale attendue du conseil Départemental 20 %	21 000€
Autofinancement	84 000€
Total	105 000€ H.T (126 000T.T.C)

Mme LACHIZE demande à prendre connaissance des plans, en attendant elle et son groupe s'abstiendront sur cette délibération.

Adoptée par douze voix pour et trois abstentions

5 Modification du tableau des emplois communaux

Les conditions étant réunies pour la montée en grade de deux membres du personnel, il est nécessaire de créer les deux grades correspondants : Adjoint d'animation Principale 1^{ère} classe et Adjoint technique principal 1^{ère} classe.

Adoptée à l'unanimité

6 Application de la réforme fiscale sur la taxe foncière

Il s'agit d'appliquer une réforme fiscale sur une exonération possible de 40% de la taxe foncière des nouvelles constructions sur les deux premières années.

Adoptée à l'unanimité

Questions orales

Le Maire signale la mise en route du nouveau site internet et invite tout le monde à aller le visiter sur

<https://brens01300.fr>

Le Maire donne lecture de l'article de FR3 Rhône Alpes Auvergne sur l'abandon par Bugey Sud de l'activité Vélo Rail au regard du coût des travaux de remise en état des structures. Bugey Sud avait pris cette compétence et demander aux communes de d'entériner sa décision sans vraiment étudier le dossier.

Mme LACHIZE tient à ce que soit mentionné une de ses interventions précédentes portant sur sa crainte que le Schéma Directeur D'Assainissement fasse doublon avec le zonage d'assainissement du PLU.

Mme LACHIZE constate avec satisfaction l'achat de l'enregistreur de séance pour un coût de 600 €.

Elle fait mention du droit des élus à l'enregistrement personnel des débats.

Le Maire souhaite vérifier la règle de conduite en la matière, il rappelle que seul l'enregistrement officiel sous la responsabilité du secrétaire et l'autorité du Président de séance compte.

Pour éviter toute suspicion, tout autre enregistrement devrait être déclaré en début de séance et toute diffusion malveillante ou tronquée s'exposerait à un recours.

Le Conseil devrait se réunir à nouveau en septembre.